

Communauté d'Agglomération
PROVENCE ALPES
AGGLOMERATION

Année 2022
Séance du 9 février 2022

N° 53

Objet : Programme pluriannuel
d'aménagement d'un réseau de
sites de l'UNESCO Géoparc de
Haute-Provence, aménagement
de deux belvédères sur le rocher
de Neuf Heures
Demande de subvention au titre
du dispositif Espace Valléen
2021 - 2027

Etaient présents :

ACCIAI Bruno, ARENA Antoine, AUDRAN Michel, AUZET Guy, BAILLE Denis, BARDIN Chantal, BASSET Françoise (jusqu'au rapport n° 37), BENOIT Gérard, BLANC Michel, BONDIL Marc, BOGHOSSIAN Alex, BOYER Christian, CAZERES Benoit, CHABALIER Sandrine, COCHET Brigitte, COSSERAT Sandrine, DECROIX Hugo, DE SOUZA Benoit, ESCLAPEZ Nathalie, ESTIENNE Claude, EYMARD Max, FIAERT Claude, FIGUIERE Marie José, FONTAINE Sonia, GONCALVES Gilles, GRANET BRUNELLO Patricia, ISOARD Christian, ISOARDI Delphine, JOUVES Marc, KUHN Francis, LAQUET Laura, MAGAUD Marie José, MOULARD Damien, MULLER Emmanuel (jusqu'au rapport n° 73), OBELISCO Francine, OGGERO BAKRI Céline, PAIRE Marie Claude, PAUL Gérard, PELESTOR Michel (à partir du rapport n° 4 à la désignation du Sictiam), PEREIRA Georges, POURCEL Simone (jusqu'au rapport n° 57), PRIMITERRA Geneviève (jusqu'au rapport n° 76), PROUST Brigitte, REINAUDO Gilbert, RISSO Gilbert (absent au rapport n° 30), SANCHEZ Pierre Bernard, SEGOND Claude, SOLTANI Boulares, TEYSSIER Bernard, TEYSSIER Eliane, THIEBLEMONT Martine, TOUSSAINT Carole, TRABUC Nicolas, VILLARD René, VIVOS Patrick, VOLLAIRE Nadine, ZANARTU HAYER Italo

Etaient suppléés :

AILLAUD Jean Pierre a donné pouvoir à MENS Jacques
BALIQUE François a donné pouvoir à BAYLE Roland (présent jusqu'au rapport n° 28)
COMTE Jean Paul a donné pouvoir à GERACE Isabelle
PIERRISNARD Jacqueline a donné pouvoir à CORTES Guy
SEVENIER Jean a donné pouvoir à RUGGERI Laetitia
URQUIZAR Danièle a donné pouvoir à DONNIER Luc

Etaient représentés :

BELMONTE Sylvie a donné pouvoir à ACCIAI Bruno
BOCQUET Patricia a donné pouvoir à THIEBLEMONT Martine
CHABAL CALVI Nadia a donné pouvoir à LAQUET Laura
CHALVET Gilles a donné pouvoir à DE SOUZA Benoit
DEORSOLA Jean Paul a donné pouvoir à VIVOS Patrick
HONNORAT Michelle a donné pouvoir à PAIRE Marie Claude
PAUL Gilles a donné pouvoir à BAILLE Denis
PIERI Bernard a donné pouvoir à BLANC Michel
POURCEL Simone a donné pouvoir à VIVOS Patrick (à partir du rapport n° 58)
QUENETTE Pascale a donné pouvoir à OGGERO BAKRI Céline
SAVORNIN Béatrice a donné pouvoir à ISOARD Christian

Etaient excusés :

BERTRAND Philippe	FLORES Sylvain
CROZALS Florent	REBOUL Chidéric
BOURJAC Jean Marie	UGHETTO Wendy
GRAVIERE Remy	

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
D'AGGLOMERATION

L'an deux mille vingt-deux et le neuf du mois de février à quatorze heures trente, le conseil d'agglomération Provence Alpes Agglomeration, régulièrement convoqué le 1er du mois de février 2022, s'est réuni au Palais des Congrès à DIGNE LES BAINS, sous la présidence de Madame Patricia GRANET BRUNELLO, Présidente

Est nommé secrétaire de séance : BLANC Michel

RÉÇU EN PREFECTURE

le 11/02/2022

Application en ligne E-legalite.com

99_DE-014-200067437-20220209-53_09022022

Monsieur Bernard TEYSSIER, rapporteur, expose ce qui suit :

Provence Alpes Agglomération exerce la compétence « Gestion des équipements du géotourisme en lien avec la promotion touristique ».

Cette compétence est mise en œuvre à travers les actions de l'UNESCO Géoparc de Haute-Provence dont le territoire de 67 communes s'étend à la fois sur Provence Alpes Agglomération, qui en assure le portage et la gestion administrative, sur la Communauté de communes du Sisteronais-Buëch (avec laquelle une convention d'Entente Intercommunale a été signée le 26 octobre 2018) et sur les communes de Claret et Curbans.

Le développement et la mise en tourisme de l'UNESCO Géoparc de Haute Provence est un axe majeur de la stratégie touristique de Provence Alpes Agglomération établie dans le cadre de l'exercice de la compétence « Promotion du tourisme » dévolue par la loi NOTRe.

Un programme pluriannuel d'aménagement de sites de découverte structurants répartis sur le territoire du Géoparc a été défini dans le cadre de son plan de gestion 2021 – 2026 et inscrit dans la candidature Espace Valléen 2021 – 2027 « Provence Alpes Agglomération, Terres d'émotions pures ».

Ce programme prévoit notamment l'aménagement de deux belvédères sur le site du Rocher de Neuf Heures, à Digne-les-Bains. Ces aménagements viendront compléter l'offre de découverte mise en place sur le site en 2020 par Provence Alpes Agglomération dans le cadre du projet d'extension et de valorisation de la via ferrata, projet ayant été financé au travers de la précédente génération du dispositif Espace Valléen.

L'opération comporte l'aménagement de deux belvédères de découverte qui avaient été prévus dans l'avant-projet d'extension de la via ferrata, mais qui n'ont pas pu être intégrés au marché de travaux pour des raisons budgétaires :

- Un belvédère sur le sentier d'accès de Pied Cocu, situé sur un replat offrant le premier point de vue plongeant sur la ville de Digne-les-Bains et la confluence des trois vallées ;
- Un belvédère au sommet du Rocher de Neuf heures, qui offrira un panorama à 360 ° et accueillera quatre pupitres de lecture du paysages orientés autour d'une rose des vents déployée autour de la borne géodésique marquant le sommet.

A l'instar des autres supports d'information et de découverte installés sur la via ferrata, la charte graphique de l'UNESCO Géoparc de Haute Provence sera utilisée pour la conception de l'ensemble des visuels, de la signalétique et du mobilier.

Le projet a été inscrit dans l'axe opérationnel n°1 de la candidature Espace Valléen 2021-2027 « Provence Alpes Agglomération, Terre d'émotions pures » : « Qualifier, diversifier et adapter l'offre aux nouveaux enjeux du tourisme durable».

Afin de pouvoir réaliser cette opération dont le coût prévisionnel s'élève à 50.000,00 € HT, il est proposé de solliciter le soutien du dispositif Espace Valléen selon le plan de financement suivant :

Dispositif Espace Valléen (80%)	40.000,00 €
Autofinancement PAA	10.000,00 €

Il vous est demandé

- D'approuver l'opération et son plan de financement pour un montant total de 50.000 € H.T. ;
- D'autoriser la Présidente à solliciter une subvention de 40.000 € au titre du dispositif Espace valléen et à engager toutes les démarches afférentes à cette décision.

LE CONSEIL D'AGGLOMERATION

Après en avoir délibéré et procédé au vote

Approuve les propositions présentées

A l'unanimité

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme
La Présidente Patricia GRANET-BRUNELLO

REÇU EN PREFECTURE

le 11/02/2022

Application en ligne Espace.com

99_DE-004-200067437-20220219-53_05022022

